

DELEGATION DE SIGNATURE

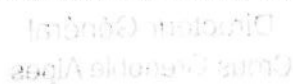
Vu le code de l'éducation, et particulièrement ses articles R822-9 à R.822-25,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté ministériel du 4 juin 2025 portant nomination de Monsieur Boris TARGE en tant que Directeur général du CROUS Grenoble Alpes,

Vu l'arrêté rectoral nommant Madame Stéphanie DELICOURT au Crous Grenoble Alpes à compter du 1^{er} septembre 2007,

Je soussignée, Boris TARGE, Directeur Général, ordonnateur du Crous Grenoble Alpes, donne délégation à :



Stéphanie DELICOURT

Responsable régionale de la formation

Article 1

Afin qu'elle signe, dans le cadre du fonctionnement de son service :

- Les bons de commande relevant de ses attributions pour un montant maximum de 800€ HT ;
- Les bons de commande de prestations internes pour les activités de formation ;
- Les convocations aux stages de formation ;
- Les certificats de stages de formations ;
- Les titres d'habilitations électriques ;
- Les états de frais liés aux formations.

Afin qu'elle atteste, dans le cadre du fonctionnement de son service :

- La constatation du service fait
- La certification du service fait

Article 2

La subdélégation de signature est prohibée.



Tout document signé en application du présent arrêté doit comporter sous la signature de son auteur, la mention en caractères lisibles de son prénom, de son nom et de sa qualité, ainsi que la mention « Pour le directeur et par délégation ».

Article 3

La présente délégation annule et remplace toutes les délégations de signature consenties précédemment et prendra fin automatiquement à la date de fin de fonction de l'intéressé, ou après une décision de retrait du délégant.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 1er juillet 2025 en 3 exemplaires originaux.

Le délégataire

Bon pour acceptation de la délégation

Stéphanie DELICOURT

Le délégant

Boris TARGE
Directeur Général
Crous Grenoble Alpes

Boris TARGE

- Originaux : un pour chaque partie et un pour l'agent comptable
- Copie dossier DRH